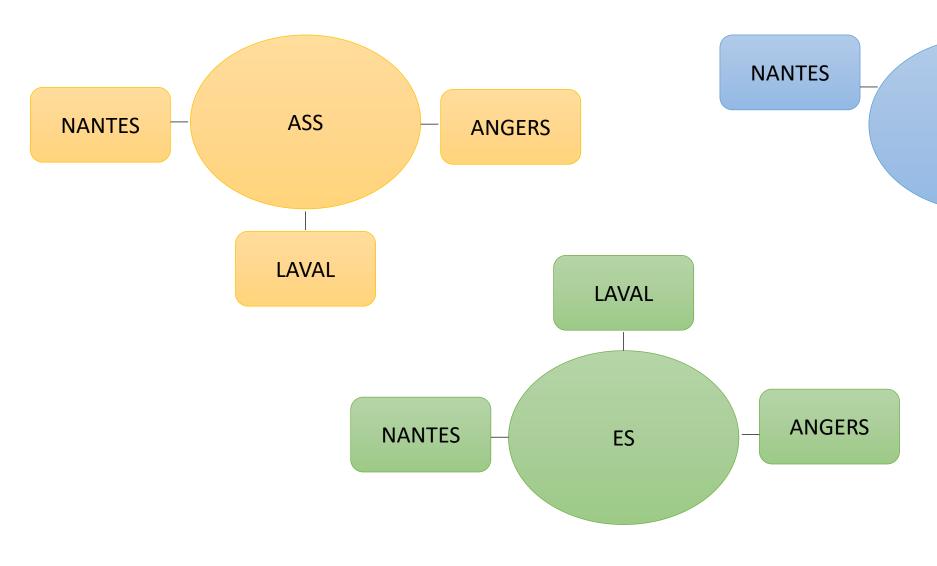






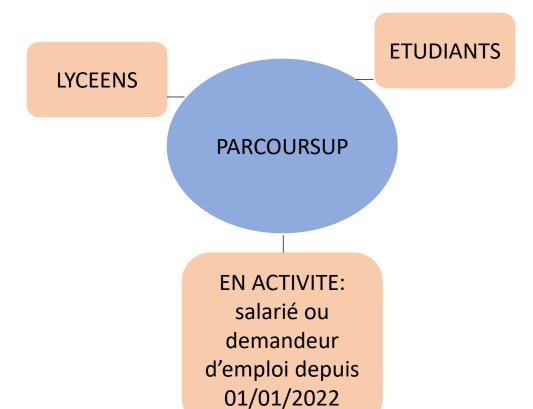
**ANGERS** 

EJE









EN ACTIVITE: salarié ou demandeur d'emploi avant 01/01/2022

**YPAREO** 

Site de LAVAL: formations ASS et ES

INTERRUPTION ETUDES: depuis 01/01/2022







#### Situation 1:

Vœu ASS en Fl

☐ Sous-vœu : ASS à Angers ou à Rezé

OU

Vœu ASS en Fl

□ Sous-vœu : ASS à Rezé□ Sous-vœu : ASS à Angers

Le candidat paie 130<sup>€</sup> et reçoit une convocation pour un entretien en phase d'admission principale.

#### Situation 2:

Vœu ASS en apprentissage

- ☐ Sous-vœu: ASS à Angers
- ☐ Sous-vœu : ASS à Rezé

Le candidat ne paie pas les frais d'admission et n'est pas convoqué à un entretien en phase d'admission principale.

Lorsqu'il trouve un employeur, il est convoqué pour les admissions exceptionnelles.

#### Situation 3:

Vœu ASS en Fl

- Sous-vœu : ASS en FI à Rezé et/ou à Angers
- Sous-vœu : ASS en apprentissage à Angers
- ☐ Sous-vœu : ASS en apprentissage à Rezé

Le candidat paie  $130^{\epsilon}$  pour la FI et reçoit une convocation pour un entretien en phase d'admission principale.

Son résultat vaut pour les deux voies d'inscription.

Si le candidat devient apprenti, alors il est remboursé des frais d'admission.



# **CANDIDATURES YPAREO**



Le candidat sélectionne un seul site de formation.

La candidature est valable pour la Formation Initiale (FI)\*, l'apprentissage et les autres modes de financements.\*\*

Le candidat paie 130€ et reçoit une convocation.

\*La Formation Initiale à l'ARIFTS concerne les étudiants en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emplois.

\*\* Financement employeur/OPCO, contrat de professionnalisation, financement personnel...







Pour les sites de Rezé et Angers, les formations ASS et ES sont visibles sur la plateforme PARCOURSUP.

Pour le site de Laval, les candidatures ASS et ES sont à réaliser sur le site ARIFTS.

Un candidat souhaitant réaliser une candidature **pour la même formation** sur 2 ou 3 sites dont Laval doit:

- 1- candidater sur Parcoursup pour Rezé et/ou Angers
- 2- candidater sur NETYPAREO (site ARIFTS) pour Laval.

Le candidat passe un seul entretien pour la formation concernée.

Le candidat paie une seule fois les frais d'admission (130€). Il peut déposer son justificatif de paiement « parcoursup » pour éviter de régler une seconde fois les frais. Sinon un remboursement sera réalisé ultérieurement du doublon de paiement.





## Admission principale:

Par filière en avril-mai pour les candidats YPAREO et les candidats PARCOURSUP ayant choisi à minima la Fl.

## Admission exceptionnelle:

Multi-filières pour les candidats n'ayant pas participé à l'admission principale et ayant trouvé un employeur (apprentissage et autres financements).

# Admission complémentaire:

Par filières sur décision de la direction.







#### Situation 1:

Note obtenue: < à 10/20
Le candidat est non-admis.

Le résultat vaut pour la FI et l'apprentissage.

#### Situation 2:

Note obtenue : > ou = à 10/20

Rang candidat: 20/300

Capacité d'accueil de la formation: 55 places

Le candidat est **admis sur liste principale**.

Il reçoit la procédure d'inscription.

#### **Situation 3:**

Note obtenue : > ou = à 10/20

Rang candidat: 280/300

Capacité d'accueil de la formation: 55 places

Le candidat est **admis sur liste complémentaire**.

### Pour intégrer la formation il doit:

- Trouver un employeur pour être apprenti ou salarié, si c'est son choix. Il est **admis** et reçoit la procédure d'inscription.
- Ou attendre les désistements des 279 candidats précédents **et** que les 55 places ne soient pas pourvues pour être **admis** et recevoir la procédure d'inscription.



# **INSCRIPTIONS et STATUTS**

PLACES FINANCÉES REGION		APPRENTISSAGE	SALARIÉS
Candidats ADMIS sur liste principale	Candidats ADMIS sur liste complémentaire	Candidats ADMIS sur liste principale	Candidats ADMIS sur liste principale
Les candidats ADMIS sur liste principale ont une place en Formation Initiale (FI) financée par la Région	En fonction des désistements et de leur rang de classement, les candidats de la liste complémentaire peuvent être admis jusqu'à la fin de la phase d'admission (début septembre)	Les candidats admis sur liste principale et ayant trouvé un employeur, deviennent : ADMIS	Les candidats admis sur liste principale et ayant trouvé un employeur, deviennent : ADMIS
STATUT D'INSCRIPTION			
ETUDIANT EN POURSUITE DE SCOLARITE	DEMANDEUR D'EMPLOI	APPRENTI	SALARIÉ

# Merci à tous.tes

Vous pouvez suivre l'Arifts sur :









